Revel Belledonne

Novembre 2025

Dialogue

Le journal d´information du village de Revel

#117

Dossier : La “Maison Verte“

Le mot du maire

Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 5

Enfance Jeunesse 14

Les Assoc´ 15

Culture & Vie Revéloise 19

Agenda Infos utiles 20

Vous trouverez dans ce numéro un point d'étape sur le projet de la réhabilitation de la maison verte sur la place du village, pour en faire une épicerie, deux salles associatives et une cuisine. Nous avions prévu de lancer les consultations et des travaux dans la foulée début 2026. Malheureusement la situation de nos finances publiques nationales nous impacte au niveau local. Il est difficile à ce jour de faire un plan de financement fiable. Nous sommes contraints d'attendre d'avoir plus de visibilité afin d'enclencher la suite du projet.

Vous aurez également un point d'étape sur le sinistre de la cantine. A ce jour nous n'avons toujours pas le retour des experts et nous vous tiendrons informés. L'équipe municipale, les associations et les utilisateurs du bâtiment commencent une analyse fonctionnelle, afin d'établir un cahier des charges qui servira de base au nouveau projet.

En janvier 2026 commence le recensement de la population à Revel. Je vous remercie de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs. L'exercice est important pour la commune, comme vous le verrez dans l'article qui porte sur ce sujet.

Cet automne vous avez pu participer à des temps festifs : swing it, l'inauguration de terrain multisport, fête de la pomme. Merci aux associations et aux participants qui ont permis ces moments de convivialité.

En novembre, le bar-restaurant Luma a ouvert ses portes sur la place. Bienvenue à Marieke et Caro qui ont à cœur d'en faire un lieu accueillant pour le village.

Au plaisir de vous retrouver sur d'autres évènements à venir.

Coralie Bourdelain, maire de Revel

Date limite de dépôt pour les Brèves de janvier 2026 :
18 janvier

Photo couverture : Inauguration Espace Multisports

Revel Dialogue N°117

Responsables de la rédaction : **Mireille Berthuin**, **Patrick Hervé**

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en œuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : revel-dialogue@revel-belledonne.com

Création d'un tiers lieu - réhabilitation de la "Maison Verte"

Qu'est-ce qu'un tiers lieu ? Espace de sociabilité d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs. (définition du Dictionnaire Le Robert)

Historique du projet

Fin 2020, un groupe d'élus revélois a diffusé un questionnaire aux habitants afin de déterminer les services à proposer au sein d'un tiers-lieu. Il en est ressorti un besoin pour une épicerie, un repair café et un espace de coworking. Une rencontre publique a permis de faire émerger 2 projets : deux groupes d'habitants se sont emparés des sujets épicerie et repair café.

Le repair café est actif et propose des ateliers une fois par mois.

Pour le projet épicerie, la mairie a acheté une maison sur la place du village en 2021. Un groupe d'habitants a travaillé sur le projet. Une enquête consommateurs a été diffusée à l'ensemble de la population en septembre 2021.

Vous la retrouverez sur le site internet :

https://www.revel-belledonne.com/2296-projets-des-habitants.htm#par14077

La rénovation de la maison verte

Le projet de création d'un tiers lieu s'est articulé autour d'un besoin d'épicerie sur la commune, avec l'idée qu'une communauté citoyenne se crée. Un groupe d'une dizaine de personnes motivées s'est constitué autour de la création d'une épicerie.

La commune a rencontré les différents utilisateurs potentiels d'un tiers lieu. Ainsi ont été consultés les associations AMAP / APAQ (associations portant sur le développement de l'alimentation biologique et la valorisation des circuits courts), AFR / Chorale (association de musique), AFR Atelier Repair café (Association à vocation sociale et solidaire), Le Perlet (Associations des séniors de la commune), les bibliothécaires (équipement à intégrer au projet).

Les entretiens avec les acteurs du projet ont mis en évidence les besoins d'équipement suivant : épicerie et ses annexes, espace polyvalent et cuisine, espaces d'enseignement artistique et culturel (musique, art plastique, atelier de bricolage), locaux de stockage (dédiés) et rangements extérieurs (AMAP, divers).

Pour la création du projet il a été mis en évidence les attentes suivantes : Approche patrimoniale : tenir compte de la qualité patrimoniale et paysagère du lieu, création de synergies entre les activités socioculturelles et économiques : en organisant des activités communes régulières, positionnant le site comme un lieu fédérateur avec son identité ; Événementiel : créer de l'attractivité et du flux de visiteurs pour animer le lieu et contribuer au fonctionnement de l'épicerie, avec une programmation d'événements divers (rencontres avec les producteurs locaux, spectacles, concerts, repas, ...)

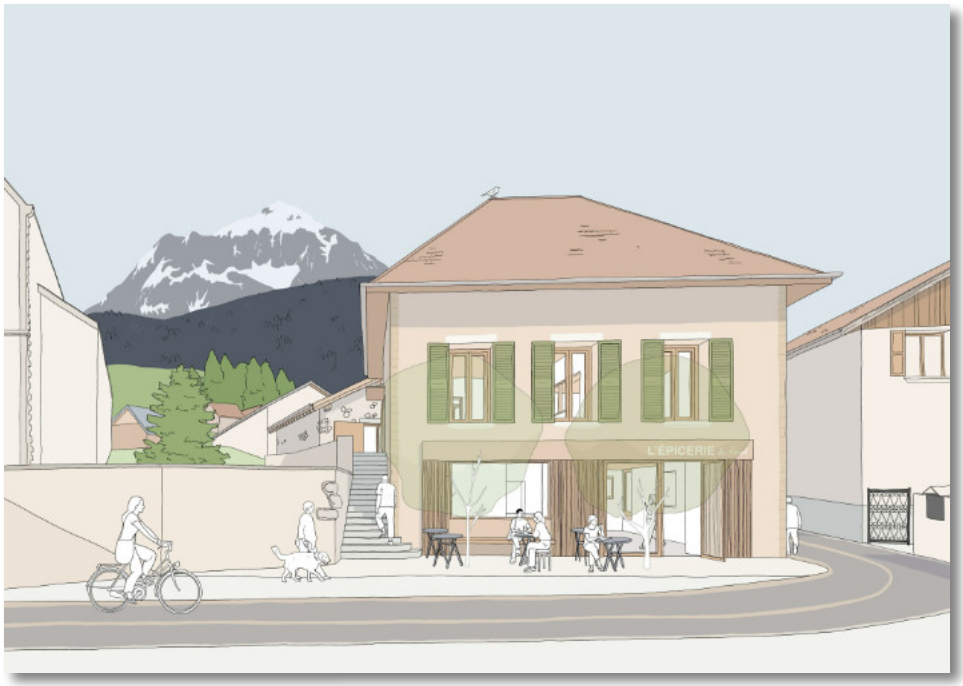

Le tiers lieu sera un lieu fédérateur du centre du village, visible, accessible et avec une identité marquée reconnue au-delà du territoire communal.

Toutefois, la programmation ne pourra pas répondre à tous les besoins.

Le projet consiste à la réhabilitation lourde de la "maison verte" avec sa transformation en établissement recevant du public, pour y accueillir une épicerie au rez-de-chaussée, une cuisine collective et une salle associative à l'étage.

Il comprend également la démolition d'ouvrages existants (garage, mur), les aménagements paysagers visant à ouvrir et valoriser le site en direction du jardin de la cure, ainsi que la création d'un local associatif et de stockage.

Le planning du projet

Une première programmation prévue en 2023 a été reportée, du fait du coût alors envisagé. Cette programmation comportait également un nouveau bâtiment, en remplacement de l'actuelle cure.

Une seconde programmation a été finalisée en août 2024.

La consultation pour maîtrise d'œuvre (MOE) a eu lieu d'août 2024 à novembre 2024. Le maître d'œuvre (MOE) est le chef d'orchestre d'un projet de construction. Il supervise le chantier du maître d'ouvrage (MOA).

Les études de maîtrise d'œuvre ont eu lieu de novembre 2024 à septembre 2025.

A la fin de cette année nous aurons un projet finalisé. Nous allons déposer le permis de construire dont la durée d'instruction sera de 6 mois et certaines demandes de subventions afin de sécuriser une partie du plan de financement. Malheureusement, étant donné la situation actuelle des finances publiques et des recherches d'économie engagées par l'Etat, des financeurs institutionnels gèlent leurs aides. Le Département de l'Isère a décidé de suspendre jusqu'en septembre 2026 toute nouvelle demande de subvention. Sans rentrer dans tout le détail de cette

problématique, nous n'avons à ce jour pas une visibilité assez précise des financements potentiels. Nous sommes donc dans l'obligation de suspendre le projet. Une décision sera prise en milieu d'année prochaine en fonction de l'évolution de la situation.

Nous regrettons cette situation car les bénévoles en charge de ce projet sont toujours restés motivés et nous espérons réellement que ce projet plébiscité par de nombreux revélois arrivera à son terme.

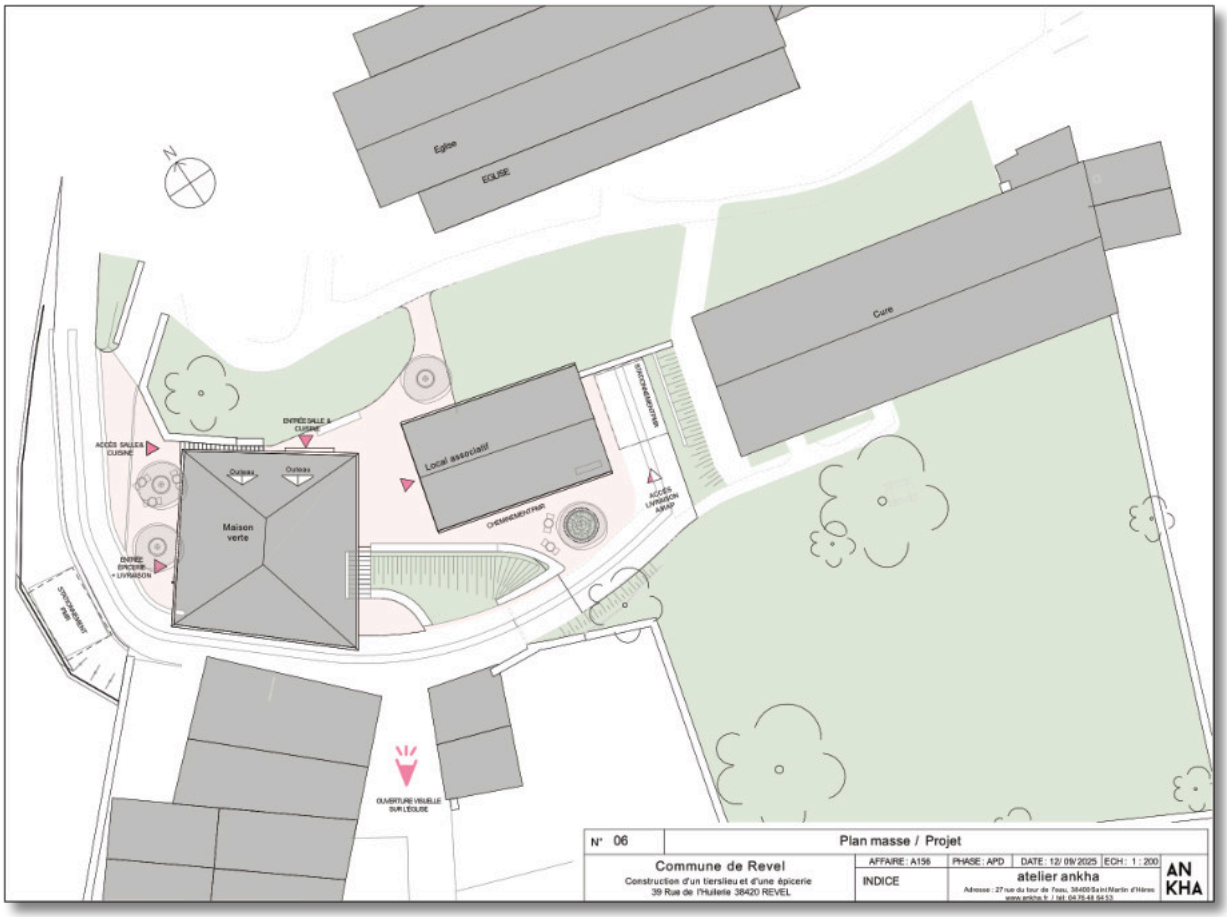

Recensement 2026 de la population

Comment ça se passe ?

Entre le 15 janvier et le 14 février 2026, un des trois agents recenseurs recrutés par la commune (Claudie DUMAND, Quentin TATE, Stéphanie HERGIBO), vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Pourquoi êtes-vous recensé ?

Le recensement de la population permet de comptabiliser la population officielle de la commune et d'établir des statistiques.

Les résultats permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, etc., ...
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Est-ce obligatoire ?

Le recensement de l'INSEE est obligatoire. Le nombre d'habitants détermine notamment la dotation financière de l'État aux communes. Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Est-ce confidentiel ?

Le recensement est une enquête à finalité exclusivement de statistique publique.

A ce titre, il est couvert par les dispositions de l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Les agents recenseurs sont tenus par le secret professionnel. De plus, au moment de l'enregistrement des données sur les fichiers de l'INSEE, les noms des personnes sont automatiquement détruits.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Nous comptons sur vous pour assurer aux agents recenseurs le meilleur accueil.

Elections municipales, inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections sont les élections municipales. Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes en vue de participer au scrutin peuvent déposer leur demande jusqu'au vendredi 6 février 2026, à l'exception des inscriptions dérogatoires en application de l'article L. 30 du code électoral.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie.

Les jeunes électeurs qui ont fait leur recensement sont automatiquement inscrits sur la liste électorale à leur majorité. Il est donc inutile de faire son inscription.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale sur :

https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales :

- inscription en ligne : **mercredi 4 février 2026**
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396
- inscription papier : **vendredi 6 février 2026**

Travaux

Les routes et les ouvrages d'art

Revel dispose d'environ 23 km de voirie communale et d'environ une cinquantaine d'ouvrages d'art.

Un ouvrage d'art peut être un pont, un busage sous voirie, un mur aval de soutènement de voirie. Ces ouvrages demandent vigilance et sont suivis régulièrement. Ils font l'objet d'une fiche individuelle de suivi.

Ce patrimoine demeure à charge de la collectivité, tant en termes de sécurité que technique ou financier.

En l'espèce, ce qui est concerné actuellement :

Voirie : la route des eaux est impactée par deux désordres dont l'un est en cours de traitement. Remplacement d'un gabion de soutènement de voirie, rectification d'une courbe par affouillement du talus amont, réfection de la voirie. A ce titre nous remercions le propriétaire pour sa coopération et compréhension. Les travaux ont été réalisés en octobre.

La route de la Tour fait également l'objet d'étude pour deux désordres qu'il faudra gérer à titre préventif et curatif.

Ouvrage d'art : nous avons constaté un désordre sur le parapet du pont sur le Soldet, route du soubon. A ce titre nous avons demandé un diagnostic à un bureau d'étude qui révèle une nécessité de travaux préventifs sur l'infrastructure générale de l'ouvrage. Ces travaux, non urgents, nécessiteront la fermeture de la route, non planifiée à ce jour. Nous communiquerons via la liste Revel-Info sur le sujet afin de vous tenir informés de cette fermeture.

Intervention sur le cimetière

Toute intervention est soumise à autorisation municipale.

Nous rappelons que la réalisation de travaux dans un cimetière est soumise à des procédures administratives strictes visant à garantir le respect des lieux et à la sécurité publique.

Ces démarches impliquent généralement plusieurs étapes et l'obtention d'autorisations spécifiques.

Avant d'entreprendre tout travail dans le cimetière vous devez obtenir une autorisation écrite de la mairie

Cette procédure implique :

- le dépôt d'une demande écrite détaillant la nature des travaux envisagés
- la fourniture de plans ou de croquis illustrant les modifications prévues respectant les emprises des concessions et des cheminements.
- la présentation des qualifications professionnelles des entreprises déléguées
- l'indication des dates et la durée prévisionnelle des travaux.

La Mairie, en tant que responsable de la police des funérailles et des cimetières, examine la demande pour s'assurer de sa conformité avec le règlement du cimetière et les normes en vigueur.

Elle peut imposer des conditions particulières ou refuser l'autorisation si les travaux ne respectent pas les règles établies.

Remise en état de l'entrée du cimetière

Suite à une détérioration des piliers et du portail de l'ancien cimetière par un marbrier, la réfection de l'ouvrage est terminée et est donc opérationnelle pour la Toussaint.

CHARPENTIER
TINY-HOUSE
CABANE INSOLITE · CHALET
EXTENSION OSSATURE BOIS
VÉRANDA · PERGOLA · TERRASSE
NATURE & PROJET BOIS
JEAN-MAXIME GONZALEZ · REVEL (38420) / JARRIER (73300)
www.nature-projetbois.com · 06 26 24 27 43

Forêts / Sentiers / Espaces naturels

Natura 2000

L'année 2025 a été dédiée à la sensibilisation !

Un binôme de sensibilisation en montagne a été déployé sur le site Natura 2000 de Belledonne Sud durant les mois de juillet et août. Ces deux sensibilisateurs Natura 2000 ont été embauchés par la région Auvergne-Rhône-Alpes, et sont intervenus en complément de la médiatrice Pastorale (embauchée par les communes de Revel et Chamrousse) et du garde vert de l'ENS de Chamrousse.

Leurs missions : aller à la rencontre des usagers afin de rappeler les bonnes pratiques de respect de la montagne, et sensibiliser sur la fragilité des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent. Ils ont également ramassé les déchets et nettoyé les places de feux. Ces missions s'inscrivent dans la mise en œuvre du DOCOB (document d'objectifs) du site Natura 2000 de Belledonne Sud.

Certains secteurs ont été privilégiés : le lac du Crozet, les lacs Roberts, le lac Achard (ENS de Chamrousse), l'alpage - le refuge de la Pra et les lacs alentours (lac Merlat, Claret, David, Longet, Bernard). Ils sont intervenus secondairement sur les lacs des Doménons et le Grand Colon.

Durant la saison estivale, les sensibilisateurs ont pu apporter de l'information notamment vis-à-vis de plusieurs pratiques interdites et qui ont été observées (baignade dans les lacs d'altitude, chien divaguant, zone d'interdiction de bivouac…).

Pour rappel, la baignade dans les lacs d'altitude est interdite aux humains et aux animaux domestiques par arrêtés municipaux sur les lacs de Belledonne de la commune de Revel (AM N°92-2024), le lac du Crozet (commune de la Combe de Lancey ; AM N°128-2024), et le lac Achard (commune de Chamrousse, ENS - AM N°23-069).

En effet, ces écosystèmes sont très fragiles et sensibles aux pollutions et aux mouvements de l'eau. Nous sommes source de pollution : crème solaire, parfum, anti-moustique… Tout comme nos animaux : anti-puces, anti-parasitaires… Les mouvements d'eau vont remettre en suspension des particules ce qui entraîne le réchauffement de l'eau, diminue le taux d'oxygène et diminue l'activité photosynthétique des plantes et algues présentes dans les lacs. Durant une grande période de l'année ces lacs sont enneigés et glacés ce qui laisse une très courte période à la faune et la flore pour s'y développer. En 2025, le nombre de baigneurs est en augmentation entre les mois de juillet et août et ont été localisés principalement sur le lac du Crozet et les lacs Roberts.

Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer. En effet, les animaux sauvages ont des conditions de vie plus difficiles en altitude, et d'autres activités sont présentes sur nos montagnes, notamment le pastoralisme. Le stress engendré par la présence de chien peut faire mourir un animal ou le faire abandonner ses petits. En 2025, le nombre de chiens observés avec et sans laisse est en augmentation entre les mois de juillet et août, avec un total de 124 chiens sans laisse sur toute la saison estivale.

Les bivouaqueurs ont également été sensibilisés au travers du Manuel du Bivouac et ont eu un rappel de la réglementation : autorisation de bivouac entre 19h et 9h le matin et interdiction de bivouac sur l'ENS de Chamrousse, le secteur de l'infernet, aux abords du lac Merlat, sa zone humide et du lac Claret toute l'année. Et il est également interdit de bivouaquer sur l'alpage de la Pra du 14 juillet au 31 août.

Les sensibilisateurs ont été très bien accueillis et ont reçu de nombreux remerciements. Au cours de l'été 2025, ils auront sensibilisé au total 24% des personnes croisées (soit 2 648 personnes), et recensé et nettoyé 74 places de feux. La fréquentation est en constante augmentation ces dernières années, c'est pourquoi une telle action est essentielle pour préserver ces milieux naturels.

NATURA 2000

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Médiation pastorale

Dans le cadre du plan Loup, la commune de Revel, en partenariat avec la commune de Chamrousse, ont bénéficié pour l'année 2025 de subventions de la DREAL AURA pour un poste de médiateur pastoral. Ce poste permet à la commune de pouvoir mieux gérer les conflits d'usage sur son alpage, principalement sur le secteur de La Pra, où le troupeau était accompagné de sept chiens de protection en 2025.

En juillet, sur le secteur Grand Colon, Mathilde, notre médiatrice de cette année, sensibilisait une cinquantaine de personnes en moyenne par jour. Généralement les traileurs sont présents tôt le matin, les randonneurs viennent entre 10h et 14h puis vers 16h environ, pour celles et ceux qui vont bivouaquer. Les personnes sensibilisées étaient en majorité des personnes locales ou des alentours de Grenoble. Malgré les nombreux panneaux aux parkings ainsi que dans la montée, plus de la moitié des personnes croisées ne sont pas au courant de la présence du troupeau. Sur la Pra, elle se plaçait en amont du troupeau ou proche de ce dernier suivant les secteurs et les circonstances. Elle croisait entre 20 et 50 personnes dans la journée, mais sensibilisait le plus au refuge avec notamment les interventions le soir. Les personnes étaient curieuses, intéressées et à l'écoute. Elle a particulièrement sensibilisé les personnes ayant des chiens de compagnie qui, pour la moitié, n'étaient pas tenus en laisse mis à part à proximité du troupeau. Sur l'ensemble du mois, il y a eu beaucoup de retour positif sur la présence d'une médiatrice pastorale et d'étonnement face au calme des chiens par rapport à d'autres alpages. 1221 personnes ont été sensibilisées lors des mois de juin et juillet cumulés.

A partir d'août il y a eu beaucoup plus de monde, avec un public venant de toute la France et de l'étranger et ne connaissant pas forcément la montagne. La majorité des personnes sont moins sensibles à leur impact sur l'environnement et comprennent assez peu la réglementation. Elles restaient tout de même à l'écoute sur les consignes face à troupeau et aux chiens de protection. La majorité des interactions avec les personnes se passent bien, de même qu'avec les chiens de compagnie. Au total, 1173 personnes ont été sensibilisées sur le mois d'août.

En septembre, Mathilde sensibilisait sur la montée ou au parking pour aller au lac du Crozet lorsque le troupeau y était. Lorsque ce dernier est revenu sur le Grand Colon, elle s'est remise au même endroit que début juillet. Il y a eu une fréquentation élevée lors des week-ends de beau temps, surtout sur le Crozet. C'est donc 476 personnes qui ont été sensibilisées lors du mois de septembre.

Communication

Le nouveau site internet de Revel

https://www.revel-belledonne.com voici le nouveau site internet de Revel Belledonne.

Vous trouverez dès la première page du site, les actualités de la commune, ainsi que des liens pour trouver rapidement les informations les plus recherchées : les menus de la cantine, les démarches administratives, la bibliothèque, la vie associative …

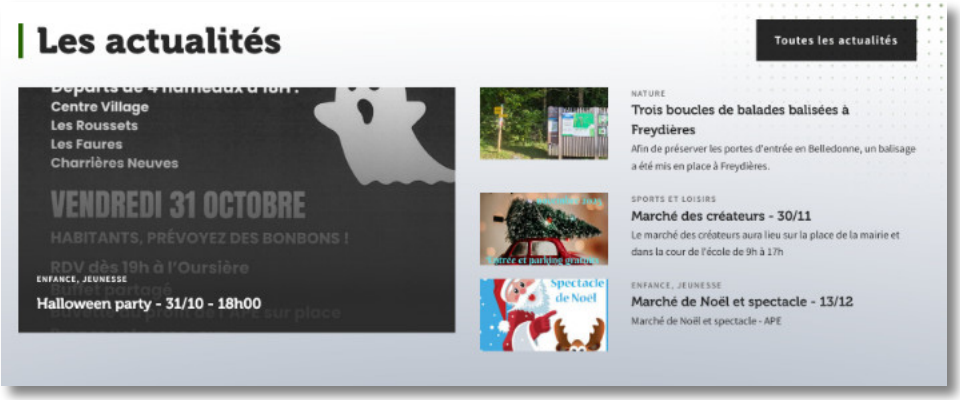

Sous les actualités se trouve l'agenda. Les événements des communes alentour sont présentés ici. Ainsi, ce qu'il se passe à St Martin d'Uriage, Chamrousse ou la Combe de Lancey ne pourra pas être raté. Trouvez des spectacles, des balades, des manifestations commerciales, des expositions … il y en a pour tous les goûts !

Trois menus du site internet vous proposent des informations sur les activités de la mairie (vos démarches, l'administration, les projets, les publications et diverses thématiques), puis sur votre vie quotidienne (Vivre à Revel, enfance jeunesse, mobilités, environnement, bibliothèque, annuaire social) et enfin un menu "activités et services" qui regroupe les associations, les services, culture & patrimoine, culte et cimetière et une rubrique "A faire" .

En haut à droite de la page d'accueil, aller sur la loupe, vous permet de trouver ce que vous cherchez rapidement.

Nous espérons que ce site vous donnera les informations dont vous avez besoin. Bonne navigation !

Point sur l'incendie de l'espace enfance

L'espace enfance, situé sur l'espace Guimet, abritant la cantine scolaire, la garderie périscolaire et deux salles d'activités, a été gravement endommagé à la suite d'un incendie le 4 juillet 2025.

Dès le 7 juillet, le centre de loisirs a pu être maintenu grâce à la mobilisation des habitants, de la mairie de Revel et des services techniques.

Des solutions temporaires ont ensuite dû être mises en place durant l'été. Des bâtiments modulaires ont été installés sur le parking de l'école (devant les services techniques) pour accueillir la cantine et la garderie dès la rentrée. Ainsi la continuité de service public a pu être assurée. Ceci a pu être fait également grâce aux entreprises qui ont réalisé en urgence les réseaux de la cantine provisoire.

Une nouvelle organisation de la cantine scolaire est désormais en place. Les repas sont livrés en liaison froide. Ils ne sont plus produits sur place, mais livrés et réchauffés dans les modulaires. Ainsi les repas doivent être commandés à l'avance, avec un délai strict. Le règlement intérieur des services périscolaires a été modifié. Il est consultable sur le site de la commune ou le portail Familles. L'espace dans les modulaires a permis de ne faire plus que 2 services de repas, laissant ainsi plus de temps à table aux enfants.

La mairie et les associations ont également réorganisé l'agenda des activités annuelles culturelles et sportives, afin que le maximum d'activités puissent continuer à avoir lieu. La grange Freydane reprend donc du service.

L'espace enfance incendié a quant à lui été bâché. Il est interdit d'accès par arrêté municipal.

Nous avons missionné un expert d'assuré qui nous accompagne dans les démarches avec l'assurance. Nous attendons les conclusions des expertises et le montant de l'indemnité qui nous sera versée pour reconstruire le bâtiment.

A ce jour, nous avons dépensé près de 30 000€ en sécurisation du bâtiment et en expertise de l'ancienne cantine. En ce qui concerne la cantine provisoire, c'est à ce jour 107 000€ de dépensé pour son installation et les 3 premiers loyers . La location s'élève à 2 184€ par mois. Elle devrait être prise en charge par l'assurance pour la première année mais ensuite ce sera une dépense qui sera à notre charge et qui viendra fortement impacter notre budget de fonctionnement. A noter que le coût de désinstallation s'élèvera à 12 000€.

Si on prend en compte la totalité des dépenses réalisées et celles à venir, en partant du principe que nous aurons reconstruit un bâtiment dans 3 ans, cela devrait nous coûter 191 000€ .

Afin de nous permettre de faire face à ces dépenses imprévues, l'assurance nous a fait une avance de 190 000€.

Cimetière : nouveau logiciel en ligne

Sur le site internet https://www.revel-belledonne.com/2402-cimetiere.htm vous avez désormais accès au logiciel de gestion du cimetière de Revel, pour vous aider dans vos démarches.

Des informations pratiques sont données pour les démarches à suivre en cas de décès. Vous trouverez également un formulaire en cas de travaux prévus sur une concession.

Nous tenons à vous préciser que les ayants-droits doivent s'assurer que les concessions sont bien réglées et entretenues.

Une nouvelle ligne de bus pour Revel : la ligne Flexo 58

Depuis le 1er septembre, nos villages de Revel et St Jean le vieux sont mieux desservis par la ligne de bus 58. C'est une ligne qui part le matin de Domène mairie, qui passe par St Jean puis Revel et redescend à Domène jusqu'au Collège le matin et fait le tour en sens inverse l'après midi. Cette ligne permet d'assurer les transports scolaires mais tout le monde peut l'utiliser. En milieu de journée, il y a quatre tournées à 9h05, 10h05, 14h45 et 15H45 qui sont déclenchées uniquement à la demande. A noter qu'il y a des bus supplémentaires le mercredi en milieu de journée, que cette ligne est maintenue pendant les vacances scolaires à la demande et que les horaires ont été adaptés pour permettre une correspondance avec les lignes 15 (Domène - Place de verdun par St Martin d'hères) et C9 (Domène - Place de Verdun par l'autoroute et Domène - Brignoud par Le Versoud).

Des dépliants précisant les horaires sont disponibles en mairie. Vous pouvez également trouver toutes les explications nécessaires sur le site M Reso.

https://www.reso-m.fr/ftp/fiche_horaires/fiche_horaires_2014/HORAIRES_58.pdf

En ce début d'année, des problèmes d'horaires ont été constatés. Il a fallu une période de rodage pour les nouveaux chauffeurs. Nous pensons que tout rentrera dans l'ordre. Si vous constatez un problème n'hésitez pas à nous le faire remonter en mairie ou sur le site M Reso.

Alors n'hésitez pas à tester notre ligne 58 !

En complément de l'offre de transports en commun, le SMMAG travaille également à proposer d'autres alternatives à l'auto solisme. C'est dans cette optique qu'une expérimentation est lancée pour développer l'autopartage entre particuliers. Une réunion publique a eu lieu en juin. Si le sujet vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Et en ce qui concerne le covoiturage, un panneau lumineux sera installé à Domène sur la place Matussière. **Six destinations** seront enregistrées et permettront aux personnes qui font du stop d'indiquer aux chauffeurs où ils vont.

Les destinations retenues :

- **ST JEAN LE VIEUX**
- **REVEL LA TOUR**
- **REVEL VILLAGE**
- **LES FAURES - GUIMETS**
- **LES ROUSSETS - LE MONT**
- **FREYDIÈRES**

Inauguration du terrain multisports

Bonne ambiance pour tous les âges, du plus petit au plus grand !

Le samedi 27 septembre l'inauguration du terrain multisports de Revel a été l'occasion d'une matinée sportive et conviviale, organisée par plusieurs associations de la commune, avec le soutien de la mairie. Un tournoi de basket, une marelle géante, de la pétanque, des défis de musculation…

Un moment festif, familial et ouvert à tous a permis de tester le terrain et de partager un beau moment sportif !

En fin de matinée, accompagnée d'élus représentants le département, la communauté de commune et l'équipe municipale, Coralie Bourdelain, maire de Revel, a inauguré le terrain en coupant le ruban.

Puis un apéritif a été servi à toute la population.

La commune a souhaité investir dans un espace multisport afin de répondre à la demande de ses habitants et proposer un équipement adapté à la pratique de l'activité sportive à l'école et sur le temps périscolaire (cantine et garderie) et extra-scolaire (centre de loisirs).

Ce plateau sportif se situe à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis devenu vétuste, permettant ainsi la revalorisation de cet espace.

Sur un investissement de 125 000 €, la commune bénéficie de près de 75% de financement public : Etat 23%, Le Grésivaudan 20% + 6 % de fonds de concours aux petites communes, le Département 25%. Il reste ainsi à la charge de la commune de Revel un autofinancement de 32 000 €.

Merci à tous les bénévoles impliqués dans cette matinée qui a permis à tous les âges de se réunir, du plus petit au plus grand.

Soirée d'accueil des nouveaux revélois

Avis aux nouveaux revélois !

Si vous êtes arrivés à Revel dans l'année (ou depuis décembre 2024), vous êtes conviés à une soirée d'accueil vendredi 28 novembre à 19h00 en mairie.

Si vous connaissez de nouveaux habitants dans votre voisinage, merci de leur faire passer cette information.

Cette soirée sera l'occasion, pour l'équipe municipale et les représentants des associations, de présenter le village aux nouvelles personnes ayant emménagé cette année sur la commune, et leur souhaiter une bonne arrivée !

Si le nombre de participants est trop faible, la soirée sera reportée ultérieurement.

Conseils Municipaux

Le détail des délibérations prises par le conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie jusqu'au conseil suivant. Au-delà, toutes les délibérations et compte-rendus de conseils municipaux sont consultables sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie :

https://www.revel-belledonne.com/2298-compte-rendus-des-conseils-municipaux.htm

Rappel de sécurité routière : la route se partage

Les vélos doivent être vus et porter des vêtements appropriés : pour circuler la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un vélo doit porter, hors agglomération, un gilet de haute visibilité.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Pour les adultes, il est fortement conseillé.

Le code de la route prévoit des distances de sécurité latérales afin de sécuriser les dépassements des cyclistes et deux roues non motorisés ou autre usager, qu'ils soient à l'arrêt ou en mouvement.

Avant d'entamer la manœuvre, l'automobiliste doit tout d'abord s'assurer que l'environnement permet le dépassement : signalisation, visibilité et allure. Le code de la route prévoit lors d'un dépassement hors agglomération, **un espace latéral de sécurité d'1,50 m entre le véhicule et l'usager dépassé**.

Ainsi, sur la route de Revel, **les automobilistes doivent ralentir** avant de dépasser un vélo. Ils doivent s'assurer que le dépassement est possible, et il ne l'est pas tout le long de la route !

Il faut parfois rester derrière le vélo et attendre que le dépassement ne mette personne en danger de mort : ni le cycliste dépassé, ni celui qui peut venir en sens inverse.

Culture - Patrimoine - Tourisme

La bibliothèque de Revel

La bibliothèque municipale de Revel est située dans la salle Jean Riboud, à l'arrière de l'église. Elle est accessible à pied.

Horaires d'ouverture

- Lundi 16h30 à 18h30 (sauf période vacances scolaires)
- Mercredi 17h00 à 19h00 (sauf période vacances scolaires)
- Samedi 10h00 à 12h00
- Fermeture les jours fériés

L'adhésion est gratuite pour les habitants de Revel et de Saint Jean Le Vieux, sur présentation d'un justificatif de domicile à la bibliothèque.

Grâce à votre adhésion au Pass'Culture, vous avez accès à l'ensemble des fonds sur le site intercommunal des bibliothèques du Grésivaudan : www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr

Ressources humaines

Bienvenue à Clarisse PASTEAU, notre nouvelle secrétaire générale

Clarisse est originaire de Vendée. Elle a étudié à La Roche-sur-Yon et à Toulouse. Elle est titulaire d'un master II en droit des collectivités territoriales. Elle a 5 années d'expérience dans des communes de notre strate.

Clarisse est venue dans la région avec son conjoint. Elle est arrivée à la mairie de Revel le 15 juillet 2025, au poste de secrétaire générale de mairie. L'intégration dans l'équipe avec les élus ou avec les agents se passe bien. Elle a à cœur de participer aux projets et à la vie de la commune.

Bienvenue à elle !

Fermeture exceptionnelle

En raison des fêtes de fin d'année, nous vous informons que l'accueil de la mairie **sera fermé les vendredis 26 décembre et 02 janvier**.

Les autres horaires restent inchangés.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le n° d'astreinte 06 85 91 43 00

Camp de base Freydières

Parkings et voirie

Les travaux prévus dans le cadre de la mise en place du camp de base de Freydières sont en préparation. Pour rappel, une étude sur la circulation et les stationnements a été réalisée en 2024 et les résultats présentés en réunion publique du 14 mai 2025. La communauté de commune le Grésivaudan va prendre en charge la réalisation de deux aires de stationnement :

Le P1, « accès à Freydières », qui se trouvera sur la zone en contrebas de la route départementale quelques centaines de mètres avant le hameau de Freydières. Le cheminement piéton existant reliant cette zone à la place de Freydières va être amélioré.

Le P4, « accès à la Pra », qui se trouve à mi-chemin sur la route communale qui monte aux 4 chemins. Le sentier balisé passe par cette zone et rejoint en une vingtaine de minutes de marche le parking de la Pliou.

La commune quant à elle a demandé des subventions pour améliorer l'aire de stationnement existante au-dessus de la place de Freydières (P3). Les travaux s'étaleront sur l'année 2026.

L'objectif de l'ensemble de ces travaux est de canaliser les stationnements pour qu'ils se fassent de manière plus sécurisée, avec des places clairement identifiées et des zones interdites au stationnement bien indiquées. Les réflexions par rapport à l'aménagement de la place de Freydières en elle-même sont encore en cours, avec une problématique très contraignante liée au fait que la zone se trouve dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable.

Concernant les stationnements entre les 4 chemins et la Pliou, un arrêté municipal (n°ADM63/2025) a été pris pour réglementer les zones autorisées pour se garer et les zones interdites. Des verbalisations ont déjà eu lieu à l'été 2025 pour les véhicules gênants garés le long de la piste, et se renforceront en 2026.

Boucles de balades

Le camp de base de Freydières a vocation à rester un lieu d'accueil centré sur la découverte respectueuse du milieu naturel. En ce sens, trois boucles de balades sont proposées et sont affichées sur le panneau d'accueil. Elles sont maintenant aussi balisées sur le terrain. Vous pouvez maintenant suivre les petites plaquettes aux couleurs des boucles pour de jolies promenades :

Boucle **bleue** : Col de Pré Raymond, 2,3km, 80mD+, 45min

Boucle **orange** : Petite boucle de Ferpeyret, 2,8km, 75mD+, 55min

Boucle **rouge** : Grand boucle de Ferpeyret, 5km, 245mD+, 1h45

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous constatez des détériorations sur les plaquettes ou sur les sentiers.

Etat civil

Naissances

6 nouveaux petits revelois sont nés depuis janvier 2025

Mariage

4 mariages ont eu lieu sur la commune dont 3 ont souhaité la publication

- BAKIR Valentin et RÉAU Maëlys - 03/05/2025
- CAPRON Linaëlle et PRESUMEY Thibaud - 14/06/2025
- ALONSO-MENDEZ Yoan et GRAS Céline - 04/10/2025

Décès de Benjamin Bérard

C'est avec une immense tristesse que nous vous faisons part du décès d'un enfant du pays, Benjamin Bérard survenu le 11/07/2025 à l'âge de 42 ans sur l'Île de la Réunion.

Benjamin a passé son enfance et adolescence aux Roussets.

Il s'est installé il y a une douzaine d'années sur l'Île de la Réunion avec sa compagne. Il s'y épanouissait avec ses deux enfants âgés de 8 ans et 12 mois.

Benjamin repose à la Réunion au Columbarium de la ville du Tampon.

Pour honorer sa mémoire, une plaque sera déposée sur l'emplacement de sa famille au columbarium de Revel.

Vie scolaire et périscolaire

Inscription des Petites Sections à l'école maternelle (enfants nés en 2023).

Rentrée 2026

Actuellement, nous avons des effectifs réduits dans chacune des classes à l'école maternelle (57 enfants pour trois classes). Je souhaiterais que chaque famille m'informe dès que possible de l'inscription de son enfant en petite section pour la rentrée 2026 en m'indiquant son identité (nom, prénom, date de naissance) à l'adresse mail de l'école :

ce.0383205c@ac-grenoble.fr

Ceci est important car début octobre, l'Éducation Nationale commence à comptabiliser les enfants pour les ouvertures et fermetures de classe.

Dès que possible, l'inscription des enfants nés en 2023 devra être effectuée en mairie de Revel sous présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle ne pourra se faire que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal).

En vous remerciant par avance.

Sébastien Mazet

Directeur de l'école maternelle de Revel et de Saint Jean Le Vieux

04 76 89 80 24

ce.0383205c@ac-grenoble.fr

PEYRAUD CONSTRUCTION
ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
CONSTRUCTION - RENOVATION
390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL
04 76 89 81 07 / 06 038 23 038
peyraudconstruction@free.fr

Marché des créateurs

Lors de la précédente édition, le stand buvette et repas de l'association "Un Toit Aux Balcons" a connu un grand succès.

Cette année encore, elle sera présente sur le marché pour vous proposer boissons froides et chaudes, thé, café, crêpes, quiches et plat africain.

A très bientôt !

Laure, Evelyne et Geneviève, initiatrices du marché des créateurs

Cours de yoga - Association Belladoïna

Cours de yoga tous les mercredis matin à la salle de l'Oursière, de 7h à 8h à partir du 5 Novembre.

Venez faire le plein de vitalité pour passer une journée en conscience et dans la zen attitude.

Yoga en mouvement avec étirements, gainage et méditation.

- Séance de découverte offerte.
- 150 € à l'année
- 10 € la séance

Association Belladoïna
Thomas Passet
06 71 29 69 14

APAQ

La Cure de Légumes est un jardin partagé situé, comme son nom le laisse supposer, dans le jardin de la cure à côté de l'église. Cet espace mis à disposition de l'APAQ (association pour une alimentation de qualité) par la mairie est composé de parcelles attribuées pour l'année aux participants et d'autres destinées à la plantation, l'entretien et la récolte des légumes en commun. L'objectif de ce projet est certes pour les participants de disposer d'un espace pour cultiver leurs légumes mais surtout de partager des compétences et des moments de convivialité. L'équipe de jardiniers amateurs se retrouve donc régulièrement pour jardiner en groupe et partager un repas préparé avec les produits fraîchement récoltés.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager cette belle aventure collective.

Pour toute information renee.moge38@orange.fr

Le C9

Cap sur la Super Fête du C9 !

Le 12 Septembre 2026 – Revel met les voiles vers l’aventure pirate !

Revel se prépare à vivre une journée inoubliable : la célèbre Fête du C9 revient cette année avec un thème qui fera rêver petits et grands…

Les pirates !

Rendez-vous le samedi 12 septembre 2026, dès 14h, au cœur du village, pour embarquer dans un univers de trésors, de flibustiers et de mystères marins.

Le comité du C9 promet une édition haute en couleurs :

- Défilé costumé des équipages du village (n’oubliez pas votre bandeau et votre sabre en plastique !)
- Chasse au trésor géante dans les rues de Revel.
- Concerts surprises et animations tout au long de la journée.
- Banquet pirate le soir, sous les lampions, avec musiciens et danses jusqu’au bout de la nuit
- Les tavernes locales se transformeront en repaires de corsaires, et les ruelles s’animeront au son des chants marins.
- Les plus téméraires pourront même tenter leur chance aux jeux comme l’épreuve du plank challenge (la fameuse marche sur la planche !) sous l’œil bienveillant du capitaine du C9.

Entrée libre et ambiance garantie !

Alors, hissez haut vos drapeaux et préparez vos costumes : le 12 septembre 2026, Revel deviendra le plus joyeux port de pirates du pays !

⚓ **Infos pratiques**

📝 Inscription pour les participants par mail sur : cneuf@orange.fr

📍 Lieu : Espace Guimet, Revel

🗓️ Date : Samedi 12 septembre 2026
(si mauvaise météo décalé au 28 Septembre)

🕐 Horaires : de 14h à minuit

🍗 Restauration et buvette sur place

🎭 Thème : Pirate

Repair’ Café Revel

🎉 Le Repair’Café de Revel revient pour une 3ème saison ! 🔧

Plus de 50 % des objets sont réparés grâce à vous : poursuivons ensemble cette belle aventure solidaire à Revel !

💡 Vous souhaitez participer ?

Rejoignez-nous en tant que :

- Réparateur·rice
- Accueillant·e

🛠️ Prochaine session Repair’Café 2025 :

🗓️ Samedi 13 décembre (toujours le 2e samedi du mois)

🙌 Ensemble, faisons durer les objets… et les liens humains !

À très vite…

L’équipe du Repair’ Café Revel

Association Le Paradoxe des Simples

Ce fut un grand plaisir de vous retrouver au forum des associations pour débuter cette nouvelle année… pour celles et ceux qui n'ont pas eu le temps de venir réaliser leur adhésion, vous pouvez encore le faire à l'herboristerie, rassurez-vous ^^

Les ateliers sont à découvrir de semaine en semaine ! Kéfir, macérât huileux, fabrication de pastilles pour lave-vaisselle ou de lessive, nous proposons de partager tous nos savoirs… pour être au courant il suffit de nous suivre sur Facebook : Le Paradoxe des Simples ou de demander l'inscription à notre mailing-list.

Si vous souhaitez proposer des ateliers pour 2026, contactez-nous ! Nous fournissons locaux, assurance, communication, vous partagez vos passions et la participation financière demandée aux adhérents vous revient entièrement.

La bibliothèque spécialisée gratuite est toujours à votre disposition dans la boutique. Vous pouvez retrouver les sommaires des livres et magazines dans la section bibliothèque du site de l'association.

Les horaires de l'herboristerie sont toujours :

Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 16h-19h. (consultations sur RDV le jeudi).

Herboristerie boutique : 63, montée des Allières – 38420 Revel

A bientôt !

L'équipe du Paradoxe des Simples.

Renseignements, adhésions, inscriptions, horaires de l'herboristerie :

https://le-paradoxe-des-simples.fr/

A. Legrand : 06 78 73 95 39

contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Le Paradoxe des Simples

ENTREPRISE
ROVIRA
TERRASSEMENT - ENROCHEMENT
LOCATION D'ENGIN AVEC CHAUFFEUR
Tél: 06 37 43 33 20 - 38420 REVEL - ent.rovira@gmail.com

Ouverture du Café - Restaurant Lùma

Anciennement "Chez Cat"
A qui l'on souhaite du bon temps !

Marieke & Caro ont le plaisir de vous accueillir :

- Du mardi au samedi de 8h à 17h30
- Le vendredi en continu de 8h à 23h

Un lieu de vie où l'on se retrouve autour d'une table.

Lùma invite à s'arrêter à tout moment de la journée ; Le café du matin, le p'tit dèj, les plats du jour, la pause goûter ou l'apéro.

Salé & Sucré à toutes heures

Une cuisine de saison, locale et chaleureuse, fait maison.

Ventes à emporter de nos producteurs et de nos fabrications.

Événements ponctuels : (Selon vie du village, dégustations, ateliers, vos propositions ...)

Sur réservation pour la restauration du midi semaine & du vendredi soir

- Téléphone : 09 55 45 27 94
- Adresse mail : luma.restau@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer !

Partager avec nos aînés à Revel

Un petit groupe de Revélois réfléchit ensemble à la place que nous pouvons donner dans notre village à nos aînés en situation de dépendance et/ou d'isolement social, ainsi qu'à leurs aidants.

Deux pistes se dessinent :

Un lieu d'échanges intergénérationnel convivial, en alternance au nouveau Bar de la place ou à la Gélinotte, où pourraient se retrouver régulièrement des personnes dépendantes accompagnées de leur aidant, mais aussi des enfants (de 7 à 77 ans) pour partager un moment autour de jeux de société, de lectures, d'activités créatives et d'un bon goûter, tout ceci animé par des bénévoles. Et pour que l'idée devienne réalité, une première date est lancée : le premier goûter intergénérationnel aura lieu le mercredi 10 décembre de 14h à 16h30 à la Gélinotte ou au bar de la place, à préciser. Tout est à construire d'ici là ! Vos idées, vos talents à partager sont bienvenus. Vous souhaitez vous impliquer dans la préparation, ou tout simplement participer ?

Contactez nous : isabelle38.poulain@wanadoo.fr

Un projet de colocation intergénérationnelle, permettant d'accueillir des personnes âgées dépendantes, encadrées par une équipe d'aides à domicile. Pour cela, nous recherchons une grande maison à louer comprenant a minima 4 chambres, idéalement située à proximité de l'école ou d'un arrêt de bus afin de favoriser les interactions avec des enfants sur le temps périscolaire. Vous avez la maison de nos rêves et vous cherchez à qui la louer ? Ou vous souhaitez tout simplement rejoindre notre réflexion et apporter vos idées sur ce sujet ? Vous êtes les bienvenus !

Un petit groupe motivé qui ne demande qu'à grossir : Laurence Leroux, Bruno Guibert, Constance Delpit, Hélène Boussant, Bernard Michon, Laurence Benoit, Isabelle Poulain

Avis revélois

Un grand merci à celles et ceux qui prennent régulièrement nos ados en stop de Domène à Revel ! 🙏

Anne-Laure et Elsa

Agenda & Infos utiles

2025

- **Dimanche 30 novembre** de 9h à 17h
  Marché des créateurs
- **Mercredi 10 décembre** de 14h00 à 16h30
  À la Gélinotte ou au bar de la place
  Premier goûter intergénérationnel
- **Samedi 13 décembre** de 9h à 12h
  Repair' Café *(toujours le 2ème samedi du mois)*

2026

- **Du 15 janvier au 14 février**
  Recensement de la population
- **Les 15 et 22 mars**
  1er et 2ème tours des élections municipales
- **Samedi 12 septembre** de 14h à minuit
  (ou le 28 si mauvais temps)
  Espace Guimet
  Super Fête du C9

Infos utiles

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09
Email : mairie@revel-belledonne.com

Ouverture au public

Lundi :	13h30 - 18h00
Mardi :	14h00 - 18h00
Vendredi :	14h00 - 18h00

N° d'astreinte Mairie

Pour les urgences sur le territoire communal, en dehors des heures d'ouverture de la mairie et le week-end : 06 85 91 43 00

Service des eaux

https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action

Démarches administratives :	04 76 99 70 00
Urgences eau potable :	09 69 32 34 58
Urgences assainissement :	Journée / 04 76 89 82 09
	Astreinte / 06 85 91 43 00

Enedis

Tél. : 09 72 67 50 38

Bibliothèque Municipale

Tél. :	04 76 89 86 45
Lundi :	16h30 - 18h30 (sauf vacances scolaires)
Mercredi :	17h00 - 19h00 (sauf vacances scolaires)
Samedi :	10h00 - 12h00

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78
Email cantine : mairie@revel-belledonne.com

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur
http://revel-belledonne.com